

Revue de presse

13 décembre 2021



Semivim : l'heure du grand ménage

Gardes à vue, incarcérations, licenciements... Le conseil municipal est arrivé en point d'orgue d'une semaine électrique

N'ayons pas peur de mots, ce fut un conseil municipal historique ! Une dernière séance (de l'année), presque sortie de la stratosphère. Une heure et demie de débats hier soir - "de monologue", dénoncera l'opposition -, où on est passé par tous les états. C'est que ce conseil municipal là sentait la poudre. Avec l'ombre de la Semivim qui a plané même si le sujet n'était pas à l'ordre du jour. Une ombre devenue plus épaisse et plus noire, après le psychodrame de mardi déjà quand les enquêteurs de la brigade financière et de l'Office central de lutte contre la corruption ont déboulé au siège de la société chargée du logement, avant une autre salve fatale à l'heure du goûter hier. Partie depuis le parquet de Marseille, via un communiqué de presse tonitruant. La plume acérée de la procureure Dominique Laurens, pour une déflagration dans tout Martigues, moins de deux heures avant le début de cette séance, annonçant deux incarcérations et cinq mises en examen (lire ci-dessous) dans cette affaire. Assourdissant avant ce fameux conseil plus que tendu. Un spectacle pas toujours de haute volée, des huées, un micro coupé et une foire d'empoignes ; pas loin de la Criée ou du marché aux poissons du PCF tirés comme des pare-feu.

On ne va pas dire que l'on a tremblé mais que ce conseil se soit bouclé dans le calme, c'est déjà une performance qui n'étudie pas une crise politique bien installée quand même à Martigues, même si la majorité a joué à domicile, avec des militants en forme de supporters et d'un maire qui n'a pas perdu sa verve, malgré le coup de semonce judiciaire du jour.

Deux absences lourdes de sens...

L'entrée en matière était bien le symbole d'un gros malaise. Un silence terrible d'abord. Il fallait se pincer pour se dire que l'on était entré en politique. Comme un silence de cathédrale avant ces 17h45 dans une salle de conseil pleine jusqu'à la gueule. Gonflé à bloc. Du monde partout et même assis par terre, en rangs très serrés. Tous suspendus aux lèvres du maire-pré-



Après être intervenu en ouverture du conseil municipal sur l'affaire de la Semivim, le maire n'a pas ouvert le débat. Alors que les esprits s'échauffaient, il a ordonné une suspension de séance de quelques minutes. /PHOTO E.G.

sident de la Semivim, sur l'affaire. Une voix moins assurée en introduction de Gaby Charroux, dans un hémicycle décimé avec

plusieurs adjoints absents. L'effet du Covid mais pas seulement... Deux absences lourdes de sens aussi avec la politique de

la chaise vide remarquée des In-soumis Frédéric Grimaud et Patrick Courtin, qui ont assuré qu'ils n'avaient pas le Covid...

Peut-être les séquelles d'avoir été amalgamés avec le RN dans une lettre du PCF (La Provence d'hier)... En tout cas, il n'y a pas

16 h 01, le coup de tonnerre judiciaire

16 h 01, l'heure d'une déflagration. La plus explosive, après des fortes détonations autour de la Semivim entendues dès l'aube, mardi. Un long feuilleton entamé il y a deux ans avec les premières suspicions et un premier grand déballage en conseil municipal en novembre 2019. Jean-Luc Di Maria dégainant un rapport interne qui avait fuité. On parlait des "burn-out", "un personnel en souffrance" avec un nom cité plusieurs fois déjà. Celui de Patricia Baptiste, la directrice du patrimoine, et de ses "comportements moralement condamnables". L'arbre qui cachait la forêt, à mesure de révélations chaque fois plus stupéfiantes, avant que la justice ne lance la cavalerie. En douce d'abord, avant de monter dans les tours.

Des perquisitions ont ainsi été effectuées mardi au sein des locaux de la société d'économie mixte chargée du logement, ainsi que des auditions. Elles ont abouti à 7 gardes à vue dont la directrice de patrimoine et de son compagnon Adel Baha, ce fameux duo dont le rôle est abondamment cité dans cette affaire. Mais aussi des entrepreneurs suspects de les avoir rémunérés par divers moyens (versements de sommes de l'ordre de plusieurs centaines de milliers d'euros, paiement de voyages à l'étranger ou encore de matériaux de construction) en contrepartie de l'octroi de marchés publics.

Le premier étage de la fusée d'une procédure judiciaire qui ne fait que débiter. Les premières foudres sont tombées moins de deux heures avant le conseil municipal hier. Un timing choisi par le parquet de Marseille qui a informé, via la procureure Dominique Laurens, qu'"à l'issue des mesures de garde à vue, cinq personnes étaient déférées au juge d'instruction le jeudi 9 décembre. La directrice du patrimoine de la Semivim était mise en examen des chefs de corruption passive, favoritisme et prise illégale d'intérêts et

placée en détention provisoire. Son compagnon était mis en examen des chefs de corruption passive, trafic d'influence passif, favoritisme et prise illégale d'intérêts et incarcéré provisoirement, ayant sollicité un délai devant le juge des libertés et de la détention. Les trois entrepreneurs concernés étaient mis en examen des chefs de corruption active, trafic d'influence actif, recel de favoritisme et recel de prise illégale d'intérêts et placés sous contrôle judiciaire, mesure impliquant le paiement de caution allant de 40 000 à 200 000€."

Et de préciser : "À la suite d'informations recueillies dans le cadre d'une autre procédure et relatives à l'existence d'un système de corruption au sein de la Société d'économie mixte immobilière de la Ville de Martigues, une enquête préliminaire était ouverte le 9 avril 2021 par le Parquet de la Juridiction Interrégionale Spécialisée de Marseille et confiée à la Direction Centrale de la Police Judiciaire. L'enquête diligentée par l'Office Central pour la Répression de la Grande Délinquance Financière (OCRGDF), l'Office Central de Lutte contre la Corruption et les Infractions Financières et Fiscales (OCLCFF) et la Direction Zonale de Police Judiciaire Sud permettait, au travers notamment d'interceptions téléphoniques et d'investigations financières, de confirmer les éléments déjà recueillis". Le Parquet a précisé "qu'une information judiciaire avait été ouverte le 14 octobre 2021 des chefs de corruption active et passive, trafic d'influence actif et passif, favoritisme et recel de ce délit ainsi que prise illégale d'intérêts et recel de ce délit, faits susceptibles d'avoir été commis sur une période débutant au 1er janvier 2019, et était confiée à un juge d'instruction de la JIRS de Marseille (Franck Naudé)". Des mots saignants et des (premières?) mises en examen pour une affaire déjà historique à Martigues!

P.S.

de round d'observation. Un conseil vite entré dans le vif avec la lecture du fameux communiqué du parquet de Marseille. Une lecture terrible, débitée mécaniquement par le maire, avec ces passages glaçants entre "corruption passive, trafic d'influence, favoritisme et prise illégale d'intérêts", rapportera Gaby Charroux, avant de refaire l'historique des actions entreprises et d'annoncer le licenciement de la directrice du patrimoine Patricia Baptiste et de son compagnon Adel Baha "pour atteinte à l'image de la société et désorganisation de l'activité".

"On est pas en République bananière !"

Après une bonne piroquette, parlant "d'un grand soulagement qui renforce ma sérénité" dit le maire à propos des perquisitions, la cacophonie ! Au grand dam de Jean-Luc Di Maria (LR), le maire n'a pas ouvert de débat sur la question, en se basant sur le règlement intérieur. "Vous voulez museler l'opposition ?", tonnera "JLDM", avant que Thierry Boissin enchaîne : "Elle est où la pluralité, elle est où la liberté d'expression ?" Une opposition remontée comme un coucou qui aura eu le tort de crier et peut-être de ne pas avoir été assez stratégique. Fatale pour une suspension de séance de quelques minutes.

Le calme est bien revenu pour les délibérations du soir, entrecoupées de piques à tout va très politiciennes. "La comptabilité n'est pas faite sur Excel !" raillera Joëlle Coulomb autour d'une question financière à un maire qui ne sera pas en reste, brocardant Thierry Boissin "sur l'incompréhension de vos salades" avant le bouquet final de Jean-Luc Di Maria rappelant que "l'on est en République, pas en République bananière !" Le spectre de la Semivim aura bien traversé tout le conseil, avec des frustrations des opposants et un PCF qui a eu la main sur toute la ligne hier, à côté des autres composantes de la majorité (PS-Les Verts-LFI) silencieuses. Le maire, comme soulagé à la sortie, a traversé un gros orage. Mais il y a toujours un sacré vent de face, et un grand ménage, politique comme judiciaire, qui ne pourrait faire que commencer...

Pascal STELLA



Le dossier Semivim a électrisé le dernier conseil municipal de Martigues. PHOTO J.Z.

Semivim : le maire va licencier les deux salariés poursuivis

MARTIGUES

Alors que l'enquête sur la Semivim accélère, le maire et son président Gaby Charroux a annoncé en conseil municipal vendredi d'une procédure pouvant déboucher sur un licenciement des deux salariés de l'office HLM mis en examen pour des malversations financières.

Le bruit courait depuis la réunion d'urgence tenue à huis clos jeudi soir

entre élus de la majorité, le communiqué du parquet de Marseille vendredi a enfoncé le clou : en avant-propos de séance, le maire (PCF) et président de la Semivim Gaby Charroux a annoncé une convocation de la directrice de patrimoine Patricia Baptiste, et de son conjoint, Adel Baha, médiateur de quartier pour la même société pour « *un entretien préalable à un licenciement pour atteinte à l'image de la société et désorganisation de l'activité* ». Le résultat logique de leur placement en détention provisoire (lire ci-dessous).

Gaby Charroux a lu dans son intégralité le communiqué du parquet de Marseille,

se justifiant d'avoir attendu une décision de justice pour agir fermement contre les deux salariés de l'Office HLM incriminés.

Le brouhaha de l'opposition LR ravie de l'opportunité a conduit au bref départ des élus de la majorité municipale pour attendre un « *retour au calme* ». Le chef de l'opposition LR Jean-Luc Di Maria saisit la balle au bond de l'affaire Semivim pour dénoncer « *le monologue de la majorité* », osant même parler de « *république bananière* », vexé de s'être vu couper son micro....

Mais Gaby Charroux de dérouler les 46 questions de la séance. Parmi lesquelles fi-

gurent des embauches dans le secteur de la petite enfance et l'amélioration d'une mutuelle pour les employés municipaux. Mais l'opposition a préféré railler une augmentation du capital de Maritima Medias pour maintenir 40 emplois malgré les pertes.

En tout début de séance, dans une salle de l'hôtel de ville pleine à craquer, l'édile aura d'abord lu une très belle lettre de la romancière et son adjointe Sigolène Vinson, en hommage à Maryse Wolinski, la femme du dessinateur tué dans les attentats de *Charlie Hebdo*, elle-même décédée ce jeudi des suites d'une maladie à l'âge de 78 ans.

Jolan Zaparty

Chaque week-end dans *La Marseillaise*, chaque dimanche sur Maritima radio, ceux qui font l'actualité seront interrogés sur leurs choix, leurs décisions, leurs stratégies. « Rue de la République » accueille

chaque semaine une personnalité marquante de la vie du territoire. Ce week-end, Jean-Pierre Serrus, maire LREM de la Roque-d'Anthéron et vice-président de la Région en charge des transports.

LA RÉFORME DE LA MÉTROPOLE

Marion Chaix : L'amendement sur la réforme de la Métropole a été adopté à l'Assemblée nationale. Il prévoit le retour de certaines compétences de proximité aux communes et la suppression des conseils de territoire.

Des maires ont de fortes inquiétudes, les comprenez-vous, les partagez-vous ?

Je comprends les inquiétudes parce que les lignes ont bougé, on est sur un nouveau pas dans la réforme de la Métropole. En ce qui me concerne je suis plutôt satisfait, je souhaitais que les lignes bougent. La Métropole va pouvoir recommencer à avancer. On a la perspective d'un financement de la mobilité avec le plan Marseille en grand proposé par le président de la République, Emmanuel Macron, il y a aussi la réforme de la gouvernance et le retour des compétences dans les communes qui permettra à la Métropole de se concentrer sur l'essentiel. Je me félicite d'avoir vu tout cela en trois mois.

Didier Gesualdi : Des députés d'opposition déplorent une fausse concertation et une réforme au détriment des citoyens de ce territoire ?

Non, elle se fait à leur bénéfice. Ce qu'ils veulent ce sont des transports, du développement

économique, du logement, de la protection de l'environnement. Tout cela est une compétence qui relève de la Métropole mais depuis cinq ans, les choses n'avancent pas.

Léo Purguette : Croyez-vous vraiment qu'on puisse régler le problème des transports dans un jeu de vases communicants entre les moyens attribués aux communes et le budget de la mobilité ?

Les choses sont plus claires que cela. Certains ont voulu compliquer le débat. Regardez comment les systèmes de mobilité des autres Métropoles se sont construits. C'est avec les ressources de ces territoires. C'est à nous conseillers métropolitains, de défendre des politiques métropolitaines.

Didier Gesualdi : Les conseils de territoire vont être supprimés alors qu'ils permettaient de rapprocher un peu les décisions des citoyens. Est-ce un bon signal ?

Les conseils de territoire étaient là de manière transitoire. On ne peut pas avoir deux niveaux d'intercommunalité. C'est ma conviction : les habitants de La Roque-d'Anthéron sont Rocassiers et métropolitains. Leur vie ne se limite pas au Pays d'Aix. La bonne intercommunalité c'est celle des 92 communes.

Loi 3DS : Benoît Payan dénonce la réforme de la Métropole

par **Richard Michel** · 13 décembre 2021 à 10h19



Benoît Payan avec le Président de la République lors du discours du Pharo le 2 septembre (Crédit JYD)



La réforme de la métropole adoptée par l'Assemblée nationale ce mercredi 8 décembre n'a suscité que peu de réactions dans la classe politique locale. Lors de l'examen du texte, nombre de députés ont regretté son manque d'ambition mais la grande majorité a tout de même salué « les efforts du gouvernement » pour changer un système qui ne fonctionne pas. La ministre de la cohésion des territoires, Jacqueline Gourault, se félicite donc d'avoir obtenu un « consensus » à l'issu des débats même « si on ne peut pas satisfaire tout le monde », avoue-t-elle. En tous cas, pas le maire de Marseille Benoît Payan sorti de son silence vendredi 10 décembre dans un article du Monde où il n'hésite pas à qualifier cette réforme « de farce ».

Marseille « ne récupère aucun pouvoir »

« Une montagne qui accouche d'un souriceau », le maire socialiste ne mâche pas ses mots. Lors de la visite du Président de la République en septembre, il se félicitait de la volonté affichée du gouvernement de vouloir réformer une Métropole paralysée par les oppositions politiques. Trois mois plus tard, sa déception est d'autant plus grande : « Le gouvernement a reculé sur l'ensemble des points évoqués », dénonce-t-il. Parmi les avancées notables entérinées par le nouvel amendement, la disparition des conseils de territoires et la rétrocession de certaines compétences de la Métropole aux communes. Mais pour Benoît Payan, le texte ne va pas assez loin. Il estime que Marseille « ne récupère aucun pouvoir ». Le maire aurait par exemple souhaiter reprendre en main la gestion des déchets. Une sortie stratégique qui résonne d'autant plus que la grève des éboueurs a repris depuis quelques jours dans la Métropole. « L'aveu d'un fiasco », souligne-t-il.

Un face-à-face attendu avec Jean Castex à Marseille

Jusqu'ici, Benoît Payan a participé aux négociations en insistant sur la nécessité de « ne pas laisser passer l'occasion de transformer Marseille et ses institutions ». Il compte notamment sur l'aide de l'Etat pour rénover les écoles de la ville et financer les projets transports de la Métropole. Le gouvernement a confirmé ce soutien dans l'inscription de nouveaux moyens dans le projet de loi de finances et le Premier ministre Jean Castex est attendu ce lundi 13 décembre à Marseille pour faire le point sur le plan « Marseille en Grand » du Président. Benoît Payan l'accueille à l'Hôtel de Ville à 10h avec la ministre de la cohésion des territoires. L'occasion de lui dire tout le bien qu'il pense de la réforme votée par les députés et d'évoquer les prochaines étapes à franchir.